



Seilbahnen Schweiz  
Remontées Mécaniques Suisses  
Funivie Svizzere  
Penticularas Svizras

## **Plan de formation**

relatif à l'ordonnance du SEFRI du 25. Juin 2019 sur la formation professionnelle initiale d'

# **Employée de remontées mécaniques / Employé de remontées mécaniques<sup>1</sup> avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP)**

du 25. Juin 2019

**N° de la profession: 56505**

---

<sup>1</sup> Les termes désignant des personnes s'appliquent de manière égale aux femmes et aux hommes.

## Table des matières

<b>1. Introduction</b> .....	<b>3</b>
<b>2. Bases de la pédagogie professionnelle</b> .....	<b>4</b>
2.1 Introduction à l'orientation vers les compétences opérationnelles .....	4
2.2 Tableau récapitulatif des quatre dimensions d'une compétence opérationnelle.....	5
2.3 Niveaux taxonomiques pour les objectifs évaluateurs (selon Bloom) .....	5
2.4 Collaboration entre les lieux de formation .....	6
<b>3. Profil de qualification</b> .....	<b>7</b>
3.1 Profil de la profession .....	7
3.2 Vue d'ensemble des compétences opérationnelles .....	9
3.3 Niveau d'exigence de la profession .....	9
<b>4. Domaines de compétences opérationnelles, compétences opérationnelles et objectifs évaluateurs par lieu de formation</b> .....	<b>10</b>
Domaine de compétences opérationnelles a: encadrement de la clientèle .....	10
Domaine de compétences opérationnelles b: exploitation normale de l'installation .....	12
Domaine de compétences opérationnelles c: action lors de dérangements.....	18
Domaine de compétences opérationnelles d: maintenance de l'installation.....	20
<b>Élaboration</b> .....	<b>24</b>
<b>Annexe 1: Liste des instruments servant à garantir et à mettre en œuvre la formation professionnelle initiale et à en promouvoir la qualité</b> .....	<b>25</b>
<b>Annexe 2: Mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail et de protection de la santé</b> .....	<b>26</b>
<b>Glossaire</b> .....	<b>33</b>

## Liste des abréviations

<b>AFP</b>	attestation fédérale de formation professionnelle
<b>CFC</b>	certificat fédéral de capacité
<b>CI</b>	cours interentreprises
<b>CSFO</b>	Centre suisse de services Formation professionnelle   orientation professionnelle, universitaire et de carrière
<b>CSFP</b>	Conférence suisse des offices de la formation professionnelle
<b>LFP</b>	loi fédérale sur la formation professionnelle, 2004
<b>OFPr</b>	ordonnance sur la formation professionnelle, 2004
<b>orfo</b>	ordonnance sur la formation professionnelle initiale (ordonnance sur la formation)
<b>Ortra</b>	Organisation du monde du travail (association professionnelle)
<b>SECO</b>	Secrétariat d'État à l'économie
<b>SEFRI</b>	Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation
<b>Suva</b>	Caisse nationale suisse d'assurances en cas d'accidents

## 1. Introduction

En tant qu'instrument servant à promouvoir la qualité<sup>2</sup> de la formation professionnelle initiale d'employée et d'employé de remontées mécaniques sanctionnée par une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP), le plan de formation décrit les compétences opérationnelles que les personnes doivent avoir acquises à la fin de leur formation. Dans le même temps, il sert de base aux responsables de la formation professionnelle dans les entreprises formatrices, les écoles professionnelles et les cours interentreprises pour la planification et l'organisation de la formation.

Le plan de formation est aussi un guide auquel les personnes en formation peuvent se reporter.

---

<sup>2</sup> voir art. 12, al. 1, let. c, de l'ordonnance du 19 novembre 2003 sur la formation professionnelle (OFPr) et l'art. 9 de l'ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale (orfo) d'employée/employé de remontées mécaniques AFP.



interentreprises à l'acquisition des différentes compétences opérationnelles. Ces objectifs sont reliés entre eux de manière cohérente afin d'instaurer une collaboration effective entre les lieux de formation (voir chap. 2.4).

## 2.2 Tableau récapitulatif des quatre dimensions d'une compétence opérationnelle

Les compétences opérationnelles comprennent des compétences professionnelles, méthodologiques, sociales et personnelles. Pour que les employés de remontées mécaniques aient d'excellents débouchés sur le marché du travail, il faut qu'ils acquièrent l'ensemble de ces compétences tout au long de leur formation professionnelle initiale sur les trois lieux de formation, c'est-à-dire aussi bien au sein de l'entreprise formatrice qu'à l'école professionnelle et dans le cadre des cours interentreprises. Le tableau ci-après présente le contenu des quatre dimensions d'une compétence opérationnelle et les interactions entre ces quatre dimensions.

### Compétence opérationnelle



## 2.3 Niveaux taxonomiques pour les objectifs évaluateurs (selon Bloom)

Chaque objectif évaluateur est évalué à l'aune d'un niveau taxonomique (6 niveaux de complexité: C1 à C6). Ces niveaux traduisent la complexité des objectifs évaluateurs. Ils sont définis comme suit:

Niveau	Opération	Description
C1	Savoir	Les employés de remontées mécaniques restituent des informations mémorisées et s'y réfèrent dans des situations similaires.
C2	Comprendre	Les employés de remontées mécaniques expliquent ou décrivent les informations mémorisées avec leurs propres mots.
C3	Appliquer	Les employés de remontées mécaniques mettent en pratique les technologies/aptitudes acquises dans différentes situations.
C4	Analyser	Les employés de remontées mécaniques analysent une situation complexe: ils la décomposent en éléments distincts, relèvent les rapports entre ces éléments et identifient les caractéristiques structurelles.

C5	Synthétiser	Les employés de remontées mécaniques combinent les différents éléments d'une situation et les assemblent en un tout.
C6	Evaluer	Les employés de remontées mécaniques évaluent une situation plus ou moins complexe en fonction de critères donnés.

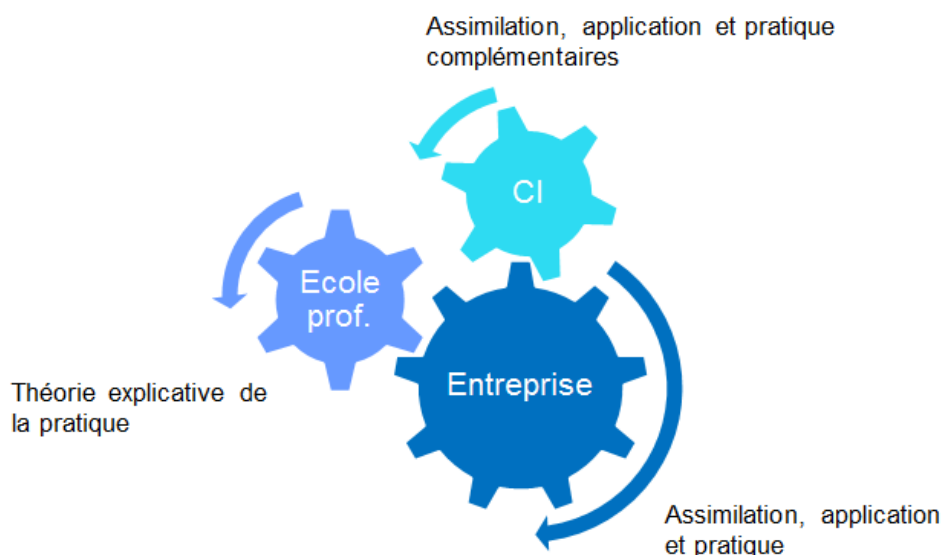
## 2.4 Collaboration entre les lieux de formation

La coordination et la coopération entre les lieux de formation (concernant les contenus, les méthodes de travail, la planification et les usages de la profession) sont deux gages de réussite essentiels pour la formation professionnelle initiale. Les personnes en formation ont besoin d'être soutenues pendant toute la durée de leur apprentissage afin de parvenir à faire le lien entre la théorie et la pratique, d'où l'importance de la collaboration entre les lieux de formation et de la responsabilité qui incombe aux trois lieux de formation dans la transmission des compétences opérationnelles. Chaque lieu de formation participe à cette tâche commune en tenant compte de la contribution des autres lieux de formation. Ce principe de collaboration permet à chaque lieu de formation de faire en permanence le point sur sa propre contribution et de l'optimiser en conséquence. C'est là un moyen d'améliorer la qualité de la formation professionnelle initiale.

Le rôle de chaque lieu de formation peut être résumé comme suit:

- **Entreprise formatrice:** dans le système dual, la formation à la pratique professionnelle a lieu dans l'entreprise formatrice, au sein d'un réseau d'entreprises formatrices, dans une école de métiers ou de commerce, ou dans toute autre institution reconnue compétente en la matière et permettant aux personnes en formation d'acquérir les aptitudes pratiques liées à la profession choisie.
- **Ecole professionnelle:** elle dispense la formation scolaire, qui comprend l'enseignement des connaissances professionnelles, de la culture générale et de l'éducation physique.
- **Cours interentreprises:** ils visent l'acquisition d'aptitudes de base et complètent la formation à la pratique professionnelle et la formation scolaire lorsque cela s'avère nécessaire dans la profession choisie.

Les interactions entre les lieux de formation peuvent être représentées comme suit:



La mise en place d'une coopération réussie entre les lieux de formation repose sur les instruments servant à promouvoir la qualité de la formation professionnelle initiale (voir annexe).

### **3. Profil de qualification**

Le profil de qualification décrit le profil professionnel ainsi que les compétences opérationnelles à acquérir et le niveau d'exigence de la profession. Il indique les qualifications que les employés de remontées mécaniques doivent posséder pour pouvoir exercer la profession de manière compétente et conformément au niveau requis.

En plus de décrire les compétences opérationnelles, le profil de qualification sert de base pour l'élaboration de la procédure de qualification. Il permet en outre la classification du diplôme de la formation professionnelle correspondant dans le cadre national des certifications de la Suisse (CNC formation professionnelle) et l'élaboration du supplément descriptif du certificat.

#### **3.1 Profil de la profession**

##### **Domaine d'activité**

Les employés de remontées mécaniques travaillent dans des entreprises de remontées mécaniques sur différents types d'installations, par exemple des funiculaires, des téléphériques à va-et-vient, des télécabines, des télésièges ou des téléskis. Ils sont coresponsables du conseil à la clientèle et de l'encadrement de celle-ci, de la vente des titres de transport et de la propreté des installations et de leurs abords. En surveillant l'exploitation normale, ils contribuent au transport des clients, des animaux et des marchandises jusqu'à leur destination en toute sécurité.

Pour garantir une exploitation sûre des installations, les employés de remontées mécaniques procèdent régulièrement à des contrôles prescrits. En cas de besoin, ils aident à remédier aux dérangements et à évacuer les personnes.

Les deux priorités des employés de remontées mécaniques sont toujours la sécurité, aussi bien celle des clients que la leur, et la satisfaction de la clientèle. Dans leur quotidien professionnel, la prévention des incendies et un comportement respectueux de l'environnement jouent un rôle important. Les employés de remontées mécaniques respectent par conséquent les prescriptions et règlements y relatifs dans toutes leurs activités professionnelles.

##### **Principales compétences opérationnelles**

Les employés de remontées mécaniques:

- ✓ encadrent et conseillent la clientèle des différentes installations de remontées mécaniques
- ✓ exploitent et surveillent les installations durant l'exploitation normale
- ✓ transportent des clients, des animaux et des marchandises jusqu'à leur destination avec les installations
- ✓ aident à la maintenance des installations
- ✓ nettoient les infrastructures des installations
- ✓ appliquent les mesures nécessaires en cas de dérangement ou d'incendie
- ✓ évacuent des personnes si l'installation est arrêtée

##### **Exercice de la profession**

Les employés de remontées mécaniques travaillent aussi bien en équipe que seuls. Ils sont coresponsables de la sécurité de l'exploitation, de la propreté des installations et de l'encadrement de la clientèle. Dans ce cadre, ils sont subordonnés au chef technique ou à son suppléant.

Les activités professionnelles des employés de remontées mécaniques varient en fonction des saisons. Le travail durant les week-ends et les jours fériés fait partie du quotidien professionnel.

Le lieu de travail des employés de remontées mécaniques est varié: ils travaillent aussi bien à la caisse à accueillir les clients qu'autour des installations à surveiller l'exploitation, sur des pylônes en plein air et dans un atelier.

Les employés de remontées mécaniques se forment en permanence et échangent avec d'autres entreprises de remontées mécaniques.

##### **Importance de la profession pour la société, l'économie, la nature et la culture**

Le tourisme revêt une grande importance économique en Suisse. Par leur travail, les employés de remontées mécaniques contribuent fortement à une mobilité en toute sécurité dans les régions de

montagne suisses. Ils veillent à préserver la nature et utilisent les substances, l'énergie et les matériaux de façon adéquate et économe. Enfin, ils garantissent l'élimination et le recyclage des déchets et du matériel usagé dans le respect de l'environnement.

### **Culture générale**

L'enseignement de la culture générale vise à transmettre des compétences de base servant à l'orientation dans la vie personnelle et dans la société ainsi qu'à relever des défis personnels et professionnels.



### 3.2 Vue d'ensemble des compétences opérationnelles

↓ Domaines de compétences opérationnelles		Compétences opérationnelles →							
a	Encadrement de la clientèle	a1: conseiller la clientèle et vendre des titres de transport à la caisse	a2: tenir des conversations simples dans une deuxième langue nationale ou en anglais avec les clients de langue étrangère	a3: apporter les premiers soins					
b	Exploitation normale de l'installation	b1: relever la situation météorologique du moment et prendre les mesures nécessaires	b2: effectuer des contrôles réguliers sur les stations et les documenter	b3: effectuer des contrôles réguliers sur la ligne et les documenter	b4: mettre l'installation en service	b5: assurer et surveiller l'exploitation de l'installation	b6: transporter des clients	b7: transporter des marchandises	b8: mettre l'installation hors service
c	Action lors de dérangements	c1: appliquer les mesures prévues en cas d'arrêt de l'installation	c2: évacuer des personnes et des animaux	c3: appliquer les mesures prévues en cas d'incendie ou d'accident					
d	Maintenance de l'installation	d1: nettoyer les infrastructures	d2: assurer en équipe la maintenance des stations	d3: assurer en équipe la maintenance des véhicules	d4: assurer en équipe la maintenance de la ligne	d5: assurer seul en atelier la maintenance de composants et en documenter l'état			

### 3.3 Niveau d'exigence de la profession

Le niveau d'exigence de la profession est défini de manière détaillée dans le plan de formation à l'aide des objectifs évaluateurs déterminés à partir des compétences opérationnelles pour les trois lieux de formation. Outre les compétences opérationnelles, la formation professionnelle initiale englobe également l'enseignement de la culture générale conformément à l'ordonnance du SEFRI du 27 avril 2006 concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale (RS 412.101.241).

## 4. Domaines de compétences opérationnelles, compétences opérationnelles et objectifs évaluateurs par lieu de formation

Ce chapitre décrit les compétences opérationnelles, regroupées en domaines de compétences opérationnelles, et les objectifs évaluateurs par lieu de formation. Les instruments servant à promouvoir la qualité, qui sont répertoriés dans l'annexe, viennent soutenir la mise en œuvre de la formation professionnelle initiale et encourager la coopération entre les trois lieux de formation.

<b>Domaine de compétences opérationnelles a: encadrement de la clientèle</b>		
<p>L'encadrement de la clientèle est l'une des tâches centrales des employés de remontées mécaniques.</p> <p>En poste aux caisses, ils donnent toute sorte d'informations, conseillent la clientèle et vendent les différents titres de transport. Ils renseignent l'offre touristique, la météo et les éventuels dangers dans la langue nationale locale, une autre langue nationale et en anglais. Lorsqu'ils encadrent la clientèle, ils soignent leur apparence et se comportent toujours de manière aimable et polie, même en cas de réclamations ou face à une situation conflictuelle. Lorsqu'une personne se blesse sur l'installation, les employés de remontées mécaniques sont les premiers interlocuteurs: ils prodiguent les premiers soins et, si besoin, appellent les secours.</p>		
<p><b>Compétence opérationnelle a1:</b> conseiller la clientèle et vendre des titres de transport à la caisse</p> <p>Les employés de remontées mécaniques donnent des informations sur l'offre touristique et les titres de transport disponibles. Ils procèdent à la vente au moyen du système de caisse utilisé.</p> <p>En postes aux caisses, les employés de remontées mécaniques soignent leur apparence et ont une attitude sympathique et aimable en toute situation, lors de conversations usuelles comme en cas de réclamations et de situations conflictuelles.</p>		
<b>Objectifs évaluateurs entreprise</b>	<b>Objectifs évaluateurs école professionnelle</b>	<b>Objectifs évaluateurs cours interentreprises</b>
a1.1 Ils donnent des informations détaillées sur l'offre touristique de leur entreprise. (C 3)	a1.1 Ils énumèrent les offres touristiques de leur entreprise. (C 1)	a1.1 Ils donnent des informations détaillées sur l'offre touristique de leur entreprise relative aux installations de remontées mécaniques. (C 3)
	a1.2 Ils expliquent l'importance du tourisme pour les entreprises de remontées mécaniques. (C 2)	
a1.3 Ils conseillent la clientèle quant aux différents titres de transport proposés. (C 3)	a1.3 Ils présentent les abonnements et rabais valables au-delà de l'entreprise, dans toute la région. (C 2)	a1.3 Ils conseillent la clientèle quant aux abonnements et rabais valables au-delà de l'entreprise, dans toute la région. (C 3)
a1.4 Ils procèdent à la vente des titres de transport au moyen du système de caisse propre à l'entreprise. (C 3)	a1.4 Ils établissent un décompte journalier sur un système de caisse usuel. (C 3)	

a1.5 Ils réagissent de manière appropriée aux réactions des clients et aux situations conflictuelles. (C 3)	a1.5 Ils expliquent les différentes attitudes que l'on peut adopter face à la clientèle et en cas de situations conflictuelles. (C 2)	a1.5 Ils réagissent de manière appropriée aux réactions des clients et aux situations conflictuelles. (C 3)
--	--	--

**Compétence opérationnelle a2:** tenir des conversations simples dans une deuxième langue nationale ou en anglais avec les clients de langue étrangère

En cas de besoin, les employés de remontées mécaniques donnent des informations sur la météo, l'offre touristique et les éventuels dangers aux clients de langue étrangère dans une deuxième langue nationale ou en anglais.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
a2.1 Ils tiennent des conversations simples dans une deuxième langue nationale.		
a2.2 Ils tiennent des conversations simples en anglais. (C 3)	a2.2 Ils tiennent des conversations simples en anglais. (C 3)	

**Compétence opérationnelle a3:** apporter les premiers soins

Au poste qui leur est attribué, les employés de remontées mécaniques sont les premiers interlocuteurs lors d'incidents médicaux. Ils apportent les premiers soins et, si besoin, alertent les services compétents. Dans ce contexte, ils veillent aussi bien à leur propre sécurité qu'à celle des personnes présentes.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
a3.1 Ils prodiguent les premiers soins aux personnes en détresse à l'aide des moyens propres à l'entreprise. (C 3)	a3.1 Ils présentent les mesures de premiers secours à prendre et les moyens d'aide. (C 2)	a3.1 Ils prodiguent les premiers soins aux personnes en détresse. (C 3)
a3.2 Ils alertent si besoin les services de secours compétents. (C 3)	a3.2 Ils expliquent les rôles des différents services de secours et le fonctionnement de la chaîne de sauvetage. (C 2)	
a3.3 Ils participent au sauvetage avalanche. (C 3)	a3.3 Ils expliquent le déroulement d'un sauvetage avalanche. (C 2)	a3.3 Ils exécutent des exercices relatifs au sauvetage avalanche sur le terrain. (C 3)

**Domaine de compétences opérationnelles b: exploitation normale de l'installation**

L'exploitation normale de l'installation joue un rôle important dans le quotidien professionnel des employés de remontées mécaniques.

Dans leur travail quotidien, ils collectent des informations quant à la situation météorologique du moment, vérifient le fonctionnement des installations, mettent ces dernières en service et hors service, surveillent l'exploitation normale et s'assurent que les clients, les animaux et les marchandises soient transportés jusqu'à leur destination en toute sécurité.

**Compétence opérationnelle b1:** relever la situation météorologique du moment et prendre les mesures nécessaires

Les employés de remontées mécaniques s'informent à travers différents canaux de la situation météorologique actuelle et des prévisions. Sur la base de ces informations et en concertation avec leur supérieur, ils appliquent les mesures appropriées (p. ex. course ralentie ou arrêt de l'exploitation par fort vent) et les documentent.

L'évaluation de la situation météorologique peut être faite aussi bien sur l'installation que pendant la course en recourant aux moyens à disposition.

<b>Objectifs évaluateurs entreprise</b>	<b>Objectifs évaluateurs école professionnelle</b>	<b>Objectifs évaluateurs cours interentreprises</b>
b1.1 Sur la base des informations disponibles quant à la situation météorologique et à son évolution, ils identifient les dangers et les mesures nécessaires pour l'exploitation. (C 4)	b1.1 Ils interprètent les informations disponibles quant à la situation météorologique et à son évolution. (C 4)	b1.1 Ils décrivent la situation météorologique actuelle. (C 2)
b1.2 Ils documentent la situation météorologique actuelle et appliquent, si nécessaire, les mesures appropriées. (C 3)	b1.2 Ils documentent les différentes situations météorologiques et décrivent les mesures nécessaires dans chaque situation. (C 2)	

**Compétence opérationnelle b2:** effectuer des contrôles réguliers sur les stations et les documenter

Les employés de remontées mécaniques vérifient le fonctionnement des dispositifs des stations sur la base d'exams effectués à intervalles réguliers.

Ils déterminent l'état effectif des installations à travers des examens et le comparent à l'état théorique. Afin d'examiner l'état effectif, ils utilisent des listes de contrôle. Ils documentent les résultats directement dans la liste de contrôle. En cas de différences entre l'état effectif et l'état théorique, ils informent leur supérieur sans délai.

<b>Objectifs évaluateurs entreprise</b>	<b>Objectifs évaluateurs école professionnelle</b>	<b>Objectifs évaluateurs cours interentreprises</b>
b2.1 Ils contrôlent l'état des stations selon la liste de contrôle. (C 3)	b2.1 Ils expliquent le déroulement des contrôles de l'état des stations, à l'aide de listes de contrôle.	b2.1 Ils contrôlent l'état des stations selon la liste de contrôle. (C 3)

	(C 2)	
b2.2 Ils documentent l'état des stations. (C 3)	b2.2 Ils consignent les états possibles des stations. (C 3)	b2.2 Ils documentent l'état des stations. (C 3)
b2.3 Ils comparent l'état effectif et l'état théorique; si besoin, ils signalent les écarts anormaux et indiquent leurs conséquences potentielles. (C 4)	b2.3 Ils expliquent les différences entre l'état effectif et l'état théorique. (C 2)	b2.3 Ils comparent l'état effectif et l'état théorique; si besoin, ils signalent les écarts anormaux et indiquent leurs conséquences potentielles. (C 3)

**Compétence opérationnelle b3:** effectuer des contrôles réguliers sur la ligne et les documenter

Les employés de remontées mécaniques contrôlent la ligne à l'aide de différentes listes de contrôle et en documentent l'état actuel.

Avec d'autres collaborateurs, ils contrôlent l'équipement de la ligne, visuellement mais aussi quant à son fonctionnement. Ils veillent à leur propre sécurité et à celle des autres collaborateurs et tiennent compte de la météo. Lorsque les employés de remontées mécaniques contrôlent la ligne, ils sont en permanence en contact radio avec les machinistes. Ils documentent les résultats directement dans la liste de contrôle. En cas de différences entre l'état effectif et l'état théorique, ils informent leur supérieur sans délai.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
b3.1 Ils contrôlent l'état de la ligne selon la liste de contrôle. (C 3)	b3.1 Ils expliquent le déroulement des contrôles de l'état de la ligne, à l'aide de listes de contrôle. (C 2)	b3.1 Ils contrôlent l'état de la ligne selon la liste de contrôle. (C 3)
b3.2 Ils documentent l'état de la ligne. (C 3)	b3.2 Ils consignent les états possibles de la ligne. (C 3)	b2.2 Ils documentent l'état de la ligne. (C 3)

**Compétence opérationnelle b4:** mettre l'installation en service

Les employés de remontées mécaniques mettent quotidiennement l'installation en service conformément aux listes de contrôle.

À l'aide des listes de contrôle, ils vérifient si les barrières, les panneaux de signalisation, etc., sont placés au bon endroit. Avant le début de l'exploitation, ils effectuent chaque jour une course de service et une inspection technique. Dans des situations exceptionnelles (minages d'avalanches, préparation des pistes, etc.), les employés de remontées mécaniques se concertent avec leur supérieur avant de mettre l'installation en service.

Lors de la mise en service, ils respectent les listes de contrôle et les prescriptions de sécurité en vigueur. En cas d'écarts, ils informent leur supérieur sans délai.

<b>Objectifs évaluateurs entreprise</b>	<b>Objectifs évaluateurs école professionnelle</b>	<b>Objectifs évaluateurs cours interentreprises</b>
b4.1 Ils préparent les stations dans le respect des aspects relatifs à la sécurité. (C 3)	b4.1 Ils expliquent comment préparer les stations dans le respect des aspects relatifs à la sécurité. (C 2)	b4.1 Ils préparent les stations dans le respect des aspects relatifs à la sécurité. (C 3)
b4.2 Dans le respect des aspects relatifs à la sécurité, ils effectuent une course de service et appliquent, si nécessaire, les mesures adéquates. (C 3)	b4.2 Ils expliquent comment effectuer une course de service et quelles mesures doivent être appliquées le cas échéant. (C 2)	b4.2 Dans le respect des aspects relatifs à la sécurité, ils effectuent une course de service et appliquent, si nécessaire, les mesures adéquates. (C 3)
b4.3 Ils mettent différents systèmes d'installations en service conformément aux listes de contrôle et dans le respect des prescriptions de sécurité. (C 3)	b4.3 Sur la base des listes de contrôle, ils expliquent la mise en service de différents systèmes d'installations. (C 2)	b4.3 Ils mettent différents systèmes d'installations en service conformément aux listes de contrôle et dans le respect des prescriptions de sécurité. (C 3)
b4.4 Ils documentent la mise en service dans la liste de contrôle. (C 3)	b4.4 Ils expliquent la documentation de la mise en service conformément à la liste de contrôle. (C 2)	b4.4 Ils documentent la mise en service dans la liste de contrôle. (C 3)
b4.5 Ils mettent les installations en service en tenant compte de l'efficacité énergétique et des pics de performance. (C 3)	b4.5 Ils expliquent comment une installation peut être mise en service efficacement d'un point de vue énergétique. (C 2)	b4.5 Ils mettent différents systèmes d'installations en service conformément aux listes de contrôle et en tenant compte de l'efficacité énergétique et des pics de performance. (C 3)

**Compétence opérationnelle b5:** assurer et surveiller l'exploitation de l'installation

Les employés de remontées mécaniques surveillent l'exploitation de l'installation d'un point de vue technique et s'assurent que celle-ci se déroule conformément aux instructions d'exploitation. Pour ce faire, ils observent les annonces dans la salle de commande et l'exploitation. En cas d'irrégularités, ils appliquent les mesures appropriées et informent leur supérieur.

<b>Objectifs évaluateurs entreprise</b>	<b>Objectifs évaluateurs école professionnelle</b>	<b>Objectifs évaluateurs cours interentreprises</b>
b5.1 Ils surveillent les instruments techniques de l'installation et les annonces dans la salle de commande. (C 3)	b5.1 Ils expliquent le fonctionnement des instruments techniques de l'installation et des annonces de la salle de commande. (C 2)	b5.1 Ils surveillent les instruments techniques de l'installation et les annonces dans la salle de commande. (C 3)

<p>b5.2 Ils appliquent les mesures appropriées en cas d'irrégularités des instruments techniques ou des annonces de la salle de commande.</p> <p>(C 3)</p>	<p>b5.2 Ils expliquent les conséquences et les marches à suivre en cas d'irrégularités des instruments techniques ou des annonces de la salle de commande.</p> <p>(C 2)</p>	<p>b5.2 Ils appliquent les mesures appropriées lors de simulations d'irrégularités des instruments techniques ou des annonces de la salle de commande.</p> <p>(C 3)</p>
--	---	---

**Compétence opérationnelle b6:** transporter des clients

Les employés de remontées mécaniques encadrent et surveillent les clients lors de l'utilisation des installations.

Ils saluent les clients, contrôlent les titres de transport et donnent si nécessaire des informations relatives à la météo, à l'offre touristique et aux éventuels dangers. En cas de besoin, ils aident les clients à monter et à descendre des véhicules. Lorsqu'ils encadrent la clientèle, ils s'efforcent en permanence de se montrer cordiaux et corrects.

L'encadrement de la clientèle a principalement lieu dans l'installation. Dans ce cadre, les employés de remontées mécaniques respectent les prescriptions internes de l'entreprise et les dispositions légales en matière de transport et de sécurité.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
<p>b6.1 Ils servent les clients dans le respect de l'orientation clientèle.</p> <p>(C 3)</p>	<p>b6.1 Ils expliquent l'importance de l'orientation clientèle dans une entreprise de prestations.</p> <p>(C 2)</p>	
<p>b6.2 En cas de besoin, ils renseignent les clients quant à l'offre touristique.</p> <p>(C 2)</p>	<p>b6.2 Ils expliquent l'offre touristique de différents domaines de remontées mécaniques.</p> <p>(C 2)</p>	
<p>b6.3 Ils veillent à la sécurité des clients et appliquent, si nécessaire, les mesures adéquates.</p> <p>(C 3)</p>	<p>b6.3 Ils expliquent les aspects liés à la sécurité qui doivent être respectés lors du transport des clients.</p> <p>(C 2)</p>	<p>b6.3 Ils veillent à la sécurité des clients sur différents systèmes d'installations et appliquent, si nécessaire, les mesures adéquates.</p> <p>(C 3)</p>

**Compétence opérationnelle b7:** transporter des marchandises

Les employés de remontées mécaniques transportent différentes marchandises pour des restaurants, des privés ou pour leurs propres besoins.

Ils s'informent quant à la marchandise à transporter et assurent correctement le chargement avant le transport. Pour le transport des marchandises, ils respectent les prescriptions et les instructions internes de l'entreprise. Pour les transports spéciaux comme les marchandises dangereuses ou les objets particulièrement longs, ils consultent leur supérieur. Ils documentent le transport des différentes marchandises afin de permettre la refacturation aux tiers et d'assurer la traçabilité du transport de marchandises dangereuses.

<b>Objectifs évaluateurs entreprise</b>	<b>Objectifs évaluateurs école professionnelle</b>	<b>Objectifs évaluateurs cours interentreprises</b>
b7.1 Ils assurent les chargements conformément aux prescriptions. (C 3)	b7.1 Ils décrivent les prescriptions à respecter pour l'assurance de chargements. (C 2)	b7.1 Ils assurent les chargements conformément aux prescriptions. (C 3)
b7.2 Ils transportent les marchandises dangereuses dans le respect des prescriptions légales. (C 3)	b7.2 Ils décrivent les prescriptions à respecter pour le transport de marchandises dangereuses. (C 2)	
b7.3 Ils contrôlent les livraisons et respectent les prescriptions légales relatives au transport et à l'entreposage de marchandises. (C 3)	b7.3 Ils décrivent le contenu et l'importance de bons de livraison ainsi que les prescriptions légales relatives au transport et à l'entreposage de marchandises. (C 2)	

**Compétence opérationnelle b8:** mettre l'installation hors service

Les employés de remontées mécaniques mettent quotidiennement l'installation hors service conformément aux listes de contrôle.

Ils garantissent que plus personne ne se trouve sur la ligne ni dans les stations. Ils font en sorte qu'aucun client ne pénètre plus dans l'installation et procèdent aux travaux de fermeture conformément aux prescriptions d'exploitation.

Lors de la mise hors service de l'installation, ils respectent les listes de contrôle et les prescriptions de sécurité en vigueur. En cas d'écarts, ils informent leur supérieur sans délai.

<b>Objectifs évaluateurs entreprise</b>	<b>Objectifs évaluateurs école professionnelle</b>	<b>Objectifs évaluateurs cours interentreprises</b>
b8.1 Ils garantissent que plus personne ne se trouve sur la ligne ni dans les stations. (C 3)		
b8.2 Ils préparent les stations dans le respect des aspects relatifs à la sécurité. (C 3)	b8.2 Ils expliquent comment préparer les stations dans le respect des aspects relatifs à la sécurité. (C 2)	b8.2 Ils préparent les stations dans le respect des aspects relatifs à la sécurité. (C 3)
b8.3 Ils mettent hors service différents systèmes d'installations conformément aux prescriptions d'exploitation et dans le respect des prescriptions de sécurité.	b8.3 Ils expliquent la mise hors service de différents systèmes d'installations. (C 2)	



(C 3)		
b8.4 Ils mettent les installations hors service en tenant compte de l'efficacité énergétique. (C 3)	b8.4 Ils expliquent comment une installation peut être mise hors service efficacement d'un point de vue énergétique. (C 2)	b8.4 Ils mettent différents systèmes d'installations hors service conformément aux listes de contrôle et en tenant compte de l'efficacité énergétique. (C 3)

<b>Domaine de compétences opérationnelles c: action lors de dérangements</b>		
<p>En cas de dérangement, d'incendie ou d'accident lors de l'exploitation de l'installation, les employés de remontées mécaniques appliquent les mesures nécessaires, le cas échéant en concertation avec leur supérieur.</p> <p>Si possible, ils remettent l'installation en service après que le dérangement a été levé. En cas de besoin, ils évacuent des personnes.</p>		
<p><b>Compétence opérationnelle c1:</b> appliquer les mesures prévues en cas d'arrêt de l'installation</p> <p>À l'aide des informations à leur disposition, les employés de remontées mécaniques cherchent la raison pour laquelle l'installation s'est arrêtée. Au besoin, ils informent leur supérieur. Ils suivent les instructions d'exploitation interne et/ou les instructions de leur supérieur pour relancer l'installation ou vider la ligne.</p>		
<b>Objectifs évaluateurs entreprise</b>	<b>Objectifs évaluateurs école professionnelle</b>	<b>Objectifs évaluateurs cours interentreprises</b>
c1.1 Ils trouvent la raison de l'arrêt de l'installation à l'aide du schéma de déroulement. (C 4)	c1.1 Ils expliquent le schéma de déroulement utilisé lors de la recherche de la raison de l'arrêt de l'installation. (C 2)	c1.1 Ils analysent l'état momentané de l'installation. (C 4)
	c1.2 Ils expliquent le fonctionnement des différentes installations. (C 2)	
c1.3 Ils utilisent l'entraînement auxiliaire / de secours conformément aux instructions d'exploitation. (C 3)	c1.3 Ils expliquent l'entraînement auxiliaire / de secours à l'aide des instructions d'exploitation. (C 2)	c1.3 Ils utilisent l'entraînement auxiliaire / de secours conformément aux instructions d'exploitation. (C 3)
c1.4 Selon la situation, ils remettent l'installation en service ou informent leur supérieur. (C 3)	c1.4 Ils proposent des mesures adaptées à la situation pour la remise en service. (C 2)	

<b>Compétence opérationnelle c2: évacuer des personnes et des animaux</b>		
<p>En situation d'urgence, les employés de remontées mécaniques évacuent les personnes et les animaux des véhicules.</p> <p>Sur mandat du chef technique, ils procèdent à l'évacuation des personnes et des animaux sur différentes parties de la ligne, soit en tant que personnel au sol, soit en intervenant depuis le câble. Dans ce cadre, ils utilisent l'équipement d'évacuation conformément aux prescriptions de sécurité.</p>		
<b>Objectifs évaluateurs entreprise</b>	<b>Objectifs évaluateurs école professionnelle</b>	<b>Objectifs évaluateurs cours interentreprises</b>
c2.1 Ils participent à l'évacuation	c2.1 Ils expliquent l'importance	c2.1 Ils participent à l'évacuation

de personnes et d'animaux selon le concept et le plan d'évacuation et respectent les prescriptions de sécurité. (C 3)	d'un concept et d'un plan d'évacuation et décrivent les prescriptions de sécurité. (C 2)	de personnes et d'animaux selon le concept et le plan d'évacuation et respectent les prescriptions de sécurité. (C 3)
c2.2 Ils recourent à un mode d'évacuation adapté à la situation et utilisent des dispositifs et instruments d'évacuation adéquats dans le respect des prescriptions de sécurité. (C 3)	c2.2 Ils décrivent les différents modes d'évacuation et le fonctionnement des dispositifs et instruments d'évacuation courants. (C 2)	c2.2 Ils recourent à différents modes, dispositifs et instruments d'évacuation dans le respect des prescriptions de sécurité. (C 3)
c2.3 Ils établissent le procès-verbal d'évacuation. (C 3)	c2.3 Ils expliquent les contenus et l'importance du procès-verbal d'évacuation. (C 3)	

**Compétence opérationnelle c3:** appliquer les mesures prévues en cas d'incendie ou d'accident

En cas de départ d'incendie ou d'accident, les employés de remontées mécaniques appliquent les mesures immédiates nécessaires et apportent leur aide. Dans ce cadre, ils respectent les prescriptions relatives à la sécurité au travail et à la protection de la santé.

<b>Objectifs évaluateurs entreprise</b>	<b>Objectifs évaluateurs école professionnelle</b>	<b>Objectifs évaluateurs cours interentreprises</b>
c3.1 En cas d'incendie, ils se comportent de façon correcte et utilisent les moyens d'extinction de manière adéquate. (C 3)	c3.1 Ils expliquent l'importance de la protection contre les incendies et le comportement en cas de départ d'incendie. (C 2)	c3.1 Ils appliquent correctement les mesures de protection contre les incendies et utilisent correctement les moyens d'extinction. (C 3)
c3.2 En cas d'accident avec des marchandises nocives pour l'environnement, ils prennent les mesures immédiates nécessaires conformément aux prescriptions d'exploitation. (C 3)	c3.2 Ils expliquent les dangers et les conséquences environnementales possibles liés à la manipulation inadaptée de marchandises dangereuses. (C 2)	

**Domaine de compétences opérationnelles d: maintenance de l'installation**

Les employés de remontées mécaniques jouent un rôle important dans la maintenance de l'installation.

Ils nettoient l'infrastructure de l'installation et assument certaines tâches lors des travaux de maintenance des stations, des véhicules et de la ligne. Ils sont chargés entièrement de la maintenance des composants. Les employés de remontées mécaniques documentent tous les travaux de maintenance effectués sous une forme appropriée.

**Compétence opérationnelle d1: nettoyer les infrastructures**

Les employés de remontées mécaniques nettoient aussi bien les zones de l'installation publiques (p. ex. caisses, installations sanitaires, véhicules) que celles qui ne sont accessibles qu'au personnel de l'entreprise (p. ex. salle de commande, salle des machines). Lorsqu'ils emploient des produits de nettoyage, ils observent les prescriptions de sécurité et respectent l'environnement.

<b>Objectifs évaluateurs entreprise</b>	<b>Objectifs évaluateurs école professionnelle</b>	<b>Objectifs évaluateurs cours interentreprises</b>
d1.1 Ils nettoient les infrastructures avec les produits de nettoyage corrects en respectant les prescriptions de sécurité nécessaires et en tenant compte d'aspects écologiques. (C 3)	d1.1 Ils nomment les propriétés et les possibilités d'utilisation des différents produits de nettoyage destinés aux infrastructures. (C 1)	d1.1 Ils nettoient les infrastructures avec les produits de nettoyage corrects en respectant les prescriptions de sécurité nécessaires et en tenant compte d'aspects écologiques. (C 3)
	d1.2 Ils expliquent les prescriptions de sécurité et les aspects écologiques à respecter lors de l'emploi de produits de nettoyage. (C 2)	

**Compétence opérationnelle d2: assurer en équipe la maintenance des stations**

Selon les instructions de leur supérieur, les employés de remontées mécaniques assurent la maintenance des dispositifs techniques des stations en équipe.

Ils assurent la maintenance des composants d'une station de transport à câble, tels que les entraînements, les poulies motrices, les freins, les dispositifs de traction et de tension, les stockages, les moteurs à combustion, etc. Dans ce cadre, ils observent les prescriptions de sécurité, suivent les instructions de leur supérieur et documentent les travaux de maintenance accomplis.

<b>Objectifs évaluateurs entreprise</b>	<b>Objectifs évaluateurs école professionnelle</b>	<b>Objectifs évaluateurs cours interentreprises</b>
d2.1 Ils effectuent des travaux d'inspection et d'entretien sur les stations selon les instructions de leur supérieur. (C 3)	d2.1 Ils expliquent le fonctionnement des stations selon les instructions d'exploitation. (C 2)	d2.1 Ils effectuent des travaux d'inspection et de maintenance sur des stations selon les instructions de l'enseignant des CI. (C 3)

	d2.2 Ils expliquent le procédé des inspections et entretiens sur les stations selon les instructions d'exploitation. (C 2)	
d2.3 Ils effectuent des travaux de maintenance sur les stations selon les instructions de leur supérieur. (C 3)	d2.3 Ils expliquent le procédé des maintenances sur les stations selon les instructions d'exploitation. (C 2)	d2.3 Ils effectuent des travaux de maintenance sur des stations selon les instructions de l'enseignant des CI. (C 3)

**Compétence opérationnelle d3:** assurer en équipe la maintenance des véhicules

Selon les instructions de leur supérieur, les employés de remontées mécaniques assurent la maintenance des véhicules en équipe. Dans ce cadre, ils observent les prescriptions de sécurité, suivent les instructions de leur supérieur et documentent les travaux de maintenance accomplis.

<b>Objectifs évaluateurs entreprise</b>	<b>Objectifs évaluateurs école professionnelle</b>	<b>Objectifs évaluateurs cours interentreprises</b>
d3.1 Ils effectuent des travaux d'inspection et d'entretien sur les véhicules selon les instructions de leur supérieur. (C 3)	d3.1 Ils expliquent le fonctionnement des véhicules selon les instructions d'exploitation. (C 2)	d3.1 Ils effectuent des travaux d'inspection et de maintenance sur des véhicules selon les instructions de l'enseignant des CI. (C 3)
	d3.2 Ils expliquent le procédé des inspections et entretiens sur les véhicules selon les instructions d'exploitation. (C 2)	
d3.3 Ils effectuent des travaux de maintenance sur les véhicules selon les instructions de leur supérieur. (C 3)	d3.3 Ils expliquent le procédé des maintenances sur les véhicules selon les instructions d'exploitation. (C 2)	d3.3 Ils effectuent des travaux de maintenance sur des véhicules selon les instructions de l'enseignant des CI. (C 3)

**Compétence opérationnelle d4:** assurer en équipe la maintenance de la ligne

Les employés de remontées mécaniques assurent la maintenance des composants de la ligne en équipe, notamment des galets, des balanciers, des selles de câble, des cavaliers, etc. Dans ce cadre, ils observent les prescriptions de sécurité, suivent les instructions de leur supérieur et documentent les travaux de maintenance accomplis.

<b>Objectifs évaluateurs entreprise</b>	<b>Objectifs évaluateurs école professionnelle</b>	<b>Objectifs évaluateurs cours interentreprises</b>
d4.1 Ils effectuent des travaux d'inspection et d'entretien sur la ligne selon les instructions de	d4.1 Ils expliquent le fonctionnement de la ligne selon	d4.1 Ils effectuent des travaux d'inspection et de maintenance sur la ligne selon les instructions

leur supérieur. (C 3)	les instructions d'exploitation. (C 2)	de l'enseignant des CI. (C 3)
	d4.2 Ils expliquent le procédé des inspections et entretiens sur la ligne selon les instructions d'exploitation. (C 2)	
d4.3 Ils effectuent des travaux de maintenance sur la ligne selon les instructions de leur supérieur. (C 3)	d4.3 Ils expliquent le procédé des maintenances sur la ligne selon les instructions d'exploitation. (C 2)	d4.3 Ils effectuent des travaux de maintenance sur de la ligne selon les instructions de l'enseignant des CI. (C 3)

**Compétence opérationnelle d5:** assurer seul en atelier la maintenance de composants et en documenter l'état

Sur la base d'un mandat détaillé, les employés de remontées mécaniques assurent la maintenance de composants de manière autonome. Ils documentent l'état des composants traités. Dans ce cadre, ils observent les prescriptions de sécurité et les instructions d'exploitation. Ils trient les marchandises et matériaux et les éliminent dans les règles de l'art.

<b>Objectifs évaluateurs entreprise</b>	<b>Objectifs évaluateurs école professionnelle</b>	<b>Objectifs évaluateurs cours interentreprises</b>
d5.1 Ils préparent leur poste de travail de manière appropriée à leur tâche et dans le respect des prescriptions de sécurité. (C 3)	d5.1 Ils expliquent comment préparer le poste de travail selon la tâche et dans le respect des prescriptions de sécurité. (C 2)	d5.1 Ils préparent leur poste de travail de manière appropriée à une tâche et dans le respect des prescriptions de sécurité. (C 3)
d5.2 Ils procèdent à l'entretien de composants sur la base d'un mandat détaillé et en toute autonomie. (C 3)	d5.2 Ils expliquent les propriétés et l'utilisation des différents matériaux. (C 2)	d5.2 Ils procèdent à l'entretien de composants sur la base d'un mandat détaillé et en toute autonomie. (C 3)
	d5.3 Ils expliquent les propriétés et l'utilisation des différents outils. (C 2)	
d5.4 Ils effectuent la maintenance de composants sur la base d'un mandat détaillé et en toute autonomie. (C 3)	d5.4 Ils dressent une liste du matériel et des outils nécessaires à l'exécution d'un mandat. (C 3)	d5.4 Ils effectuent la maintenance de composants sur la base d'un mandat détaillé et en toute autonomie. (C 3)
d5.5 Ils documentent la maintenance des composants au moyen de listes de contrôle.	d5.5 Ils expliquent la documentation relative à la maintenance de composants.	d5.5 Ils documentent la maintenance des composants au moyen de listes de contrôle.

(C 3)	(C 2)	(C 3)
d5.6 Ils trient les marchandises et matériaux et les éliminent dans les règles de l'art. (C 3)	d5.6 Ils décrivent les prescriptions légales pour la mise au rebut des déchets et l'importance du recyclage. (C 2)	d5.6 Ils trient les marchandises et matériaux et les éliminent dans les règles de l'art. (C 3)

## Élaboration

Ce plan de formation a été élaboré par l'organisation du monde du travail signataire. Il se rapporte à l'ordonnance du SEFRI du 25. Juin 2019 sur la formation professionnelle initiale d'employée de remontées mécaniques/employé de remontées mécaniques avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP).

Le plan de formation s'oriente sur les dispositions transitoires de l'ordonnance sur la formation.

Bern, le 25. Juin 2019

Remontées Mécaniques Suisses

Le président

Le directeur

Dominique de Buman

Sepp Odermatt

Le SEFRI approuve le plan de formation après examen.

Berne, le 25. Juin 2019

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation

Rémy Hübschi

Vice-directeur, Chef de la division Formation professionnelle et continue







## Annexe 1: Liste des instruments servant à garantir et à mettre en œuvre la formation professionnelle initiale et à en promouvoir la qualité

Documents	Source
Ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale d'employée de remontées mécaniques AFP/employé de remontées mécaniques AFP	<i>Version électronique</i> Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation ( <a href="http://www.sbfi.admin.ch/bvz/berufe">www.sbfi.admin.ch/bvz/berufe</a> > Professions A-Z) <i>Version papier</i> Office fédéral des constructions et de la logistique ( <a href="http://www.bundespublikationen.admin.ch/fr.html">www.bundespublikationen.admin.ch/fr.html</a> )
Plan de formation relatif à l'ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale d'employée de remontées mécaniques AFP/employé de remontées mécaniques AFP	Remontées Mécaniques Suisses
Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final (y compris une grille d'évaluation et éventuellement le dossier des prestations des cours interentreprises et/ou le dossier des prestations à la formation à la pratique professionnelle)	Remontées Mécaniques Suisses
Dossier de formation	Remontées Mécaniques Suisses
Rapport de formation	Modèle SDBB   CSFO <a href="http://www.oda.berufsbildung.ch">www.oda.berufsbildung.ch</a> Remontées Mécaniques Suisses
Documentation de la formation en entreprise	Modèle SDBB   CSFO <a href="http://www.oda.berufsbildung.ch">www.oda.berufsbildung.ch</a> Remontées Mécaniques Suisses
Programme de formation pour les entreprises formatrices	Remontées Mécaniques Suisses
Equipement/gamme de produits minimum dans l'entreprise formatrice	Remontées Mécaniques Suisses
Programme de formation pour les cours interentreprises	Remontées Mécaniques Suisses
Règlement d'organisation pour les cours interentreprises	Remontées Mécaniques Suisses
Plan d'étude pour les écoles professionnelles	Remontées Mécaniques Suisses
Règlement de la Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité	Remontées Mécaniques Suisses

## Annexe 2: Mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail et de protection de la santé

L'art. 4, al. 1, de l'ordonnance 5 du 28 septembre 2007 relative à la loi sur le travail (ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 ; RS 822.115) **interdit de manière générale d'employer des jeunes à des travaux dangereux**. Par travaux dangereux, on entend tous les travaux qui, de par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la formation, à la sécurité des jeunes ou à leur développement physique et psychique. En dérogation à l'art. 4, al. 1, OLT 5, il est permis d'occuper des personnes en formation d'employée/d'employé de remontées mécaniques dès l'âge de 15 ans, en fonction de leur niveau de connaissance, aux travaux dangereux mentionnés pour autant que les mesures d'accompagnement suivantes en lien avec les sujets de prévention soient respectées:

Dérogations à l'interdiction d'effectuer des travaux dangereux (Base : Liste de contrôle du SECO)	
Chiffre	Travail dangereux (Expression selon la liste de contrôle du SECO)
3a	Travaux qui surchargent les jeunes sur le plan physique Manipulation sans moyens auxiliaires de charges de plus de <ul style="list-style-type: none"> <li>• 15 kg pour les jeunes de sexe masculin âgés de moins de 16 ans,</li> <li>• 19 kg pour les jeunes de sexe masculin âgés de 16 ans à 18 ans non révolus,</li> <li>• 11 kg pour les jeunes de sexe féminin âgées de moins de 16 ans,</li> <li>• 12 kg pour les jeunes de sexe féminin âgées de 16 ans à 18 ans non révolus.</li> </ul>
3c	Travaux s'effectuant régulièrement pendant plus de deux heures par jour <ul style="list-style-type: none"> <li>• dans une position courbée, inclinée sur le côté ou en rotation,</li> <li>• à hauteur d'épaule ou au-dessus,</li> </ul> en partie à genoux, en position accroupie ou couchée.
4c	Travaux exposant à un bruit dangereux pour l'ouïe (bruit continu, bruit impulsif). Exposition au bruit à partir d'un niveau de pression sonore journalier équivalent $L_{ex}$ de 85 dB (A).
4g	Travaux avec des agents sous pression (gaz, vapeurs, liquides).
4h	Travaux exposant à des radiations non ionisantes. En font partie les travaux exposant à des rayons ultraviolets à ondes longues (exposition au soleil)
5a	Travaux impliquant un danger notable d'incendie ou d'explosion. Travaux impliquant des substances ou des préparations dont les propriétés, comme l'explosivité ou l'inflammabilité, sont source de dangers physiques: <ol style="list-style-type: none"> <li>2. gaz inflammables (H220, H221 – anciennement R12),</li> <li>3. aérosols inflammables (H222 – anciennement R12),</li> <li>4. liquides inflammables (H224, H225 – anciennement R12).</li> </ol>
5b1	Travaux avec des gaz, vapeurs, aérosols et poussières fines qui, associés à l'air, forment un mélange facilement inflammable
6a	Travaux avec des agents chimiques nocifs. Travaux impliquant une exposition nocive (par inhalation – via les voies respiratoires, par voie cutanée – par la peau ou par voie orale – par la bouche) ou un risque d'accident. Substances et préparations caractérisées comme toxiques par des phrases H spécifiques et/ou caractérisées par les symboles de danger pour la santé (pictogrammes) ci-contre: <div style="text-align: right;">     </div>

<b>8a</b>	<p>Travaux avec des outils de travail dangereux</p> <p>a) Travaux avec des outils de travail ou moyens de transport en mouvement</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. chariots de manutention avec siège ou poste de pilotage;</li> <li>3. systèmes de transport combinés comprenant notamment des transporteurs à bande ou à chaîne, des élévateurs à godets, des transporteurs suspendus ou à rouleaux; des dispositifs pivotants, convoyeurs ou basculants, des monte-charge spéciaux, des plates-formes de levage ou des gerbeurs;</li> <li>7. dameuses;</li> <li>8. téléphériques de chantiers;</li> <li>9. ponts mobiles;</li> <li>10. installations intérieures ou extérieures de nacelles ou sièges mobiles suspendus librement;</li> <li>12. chemins de fer internes à l'entreprise.</li> </ol>
<b>8b</b>	<p>Travaux avec des outils de travail présentant des éléments en mouvement dont les zones dangereuses ne sont pas protégées par des dispositifs de protection ou le sont seulement par des dispositifs de protection réglables. Il s'agit notamment de zones d'entraînement, de cisaillement, de coupure, de perforation, de happement, d'écrasement ou de choc.</p>
<b>8c</b>	<p>Travaux sur des machines ou des systèmes dans des conditions de service particulières ou lors de la maintenance, présentant un risque élevé d'accident ou de maladie professionnels.</p>
<b>10a</b>	<p>Travaux s'effectuant dans un environnement non sûr</p> <p>a) Travaux impliquant un risque de chute, en particulier à des postes de travail en hauteur.</p>
<b>10c</b>	<p>c) Travaux en dehors d'un emplacement de travail fixe</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>2. sur les chantiers,</li> <li>3. entretien de routes dans les zones de circulation,</li> <li>4. installation et entretien du réseau d'eau, de gaz, de courant faible et de courant fort dans les zones de circulation,</li> <li>7. montage (grands chantiers),</li> </ol>
<b>12b</b>	<p>Trafic de manœuvre dans l'entreprise.</p>

Travail (travaux) dangereux (conformément aux compétences opérationnelles)	Dangers	Chiffres <sup>4</sup>	Sujets de prévention pour la formation, instruction et surveillance	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel de l'entreprise <sup>3</sup>						
				Formation			Instruction des personnes en formation	Surveillance des personnes en formation		
				Formation en entreprise	Appui durant les CI	Appui de l'EP		En permanence	Fréquemment	Occasionnellement
Travail en hauteur (pylônes, stations, tracé et cabines) Travail dans des terrains en pente	<ul style="list-style-type: none"> <li>• chute</li> <li>• glissade</li> </ul>	10a	<p><b>△ Utilisation correcte des EPI antichute</b></p> <p><b>△ Application des procédures et des méthodes en toute sécurité</b></p> <hr/> <ul style="list-style-type: none"> <li>• www.absturzisiko.ch</li> <li>• Solution de branche 74 RM (cl. Suva 47G)</li> <li>• <b>FE "La sécurité en s'encordant", Suva 44002</b></li> <li>• <b>FE "Tout ce que vous devez savoir sur les EPI", Suva 44091</b></li> <li>• <b>FE "Huit règles vitales pour les travaux sur les remontées mécaniques et les téléskis", Suva 84045 et support pédagogique Suva 88823</b></li> <li>• <b>LC "Travaux sur les installations de remontées mécaniques", Suva 67187</b></li> <li>• <b>LC "RM et téléskis", Suva 67122</b></li> </ul>	1 <sup>re</sup>	--	--	<p><u>Information de base en entreprise</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• dangers</li> <li>• prescriptions</li> <li>• mesures</li> <li>• EPIaC</li> </ul> <p><u>Instruction in situ par un spécialiste</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• utilisation EPIaC</li> <li>• expliquer et montrer</li> <li>• organisation du travail</li> <li>• sauvetage</li> </ul>	1 <sup>re</sup>	2 <sup>e</sup>	--
Travailler sur ou à proximité d'une installation de transport à câble  Travailler à proximité de pièces en mouvement (sièges, cabines, chariots, ralentisseurs, convoyeur, poulies)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• heurt</li> <li>• happement</li> <li>• pincement</li> <li>• coincement</li> <li>• écrasement</li> <li>• coupures</li> </ul>	8b 8c 10a 10c	<p><b>△ Travaux à proximité ou sur des RM</b></p> <p><b>△ Les dangers spécifiques aux RM</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Solution de branche 74 RM (cl. Suva 47G)</li> <li>• <b>DI "Equipements de travail", CFST 6512</b></li> <li>• <b>FE "Tout ce que vous devez savoir sur les EPI", Suva 44091</b></li> <li>• <b>FE "Huit règles vitales pour les travaux sur les remontées mécaniques et les téléskis", Suva 84045 et support pédagogique Suva 88823</b></li> <li>• <b>LC "Travaux sur les installations de remontées mécaniques", Suva 67187</b></li> <li>• <b>LC "Remontées mécaniques et téléskis", Suva 67122</b></li> </ul> <p>Module de formation SUVA pour mécatronicien RM</p>	1 <sup>re</sup>	--	1 <sup>re</sup>	<p><u>Information de base en entreprise et/ou EP</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• dangers</li> <li>• organisation du travail</li> <li>• mesures</li> </ul> <p><u>Instruction in situ par spécialiste</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• identification des dangers</li> <li>• mesures de protection</li> <li>• organisation du travail</li> <li>• délimitation des zones de danger</li> </ul>	1 <sup>re</sup>	2 <sup>e</sup>	--

<sup>3</sup> Sont réputés professionnels les titulaires d'un certificat fédéral de capacité (d'une attestation fédérale de formation professionnelle si l'orfo le prévoit) ou d'une qualification équivalente dans le domaine de la personne en formation.

<sup>4</sup> Chiffre selon la liste de contrôle du SECO «Les travaux dangereux dans le cadre de la formation professionnelle initiale»

<p>Manipulation/utilisation de substances nocives (essence, diesel, peinture, huile, graisse, solvants, antigel, produits anticorrosion...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• irritation des yeux</li> <li>• irritation des voies respiratoires</li> <li>• irritation des voies respiratoires</li> <li>• intoxication</li> <li>• inhalation de vapeurs</li> <li>• allergies</li> <li>• projection de liquides</li> </ul>	<p><b>5a</b> <b>5b1</b> <b>6a</b></p>	<p>△ <b>Manipulation correcte des produits</b>                  △ <b>Port des EPI (peaux, yeux, voies respiratoires)</b>                  △ <b>Stockage et évacuation des produits</b>                  △ <b>Ni boire ni manger pendant le travail</b></p> <hr/> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Solution de branche 74 RM (cl. Suva 47G)</li> <li>• Directive de l'OFT «Transport de marchandises dangereuses par installations à câbles»</li> <li>• Ordonnance du département fédéral de l'intérieur concernant les mesures techniques pour la prévention des maladies professionnelles provoquées par des substances chimiques, <b>RS 832.321.11</b></li> <li>• <b>FE</b> "Substances dangereuses: ce qu'il faut savoir", Suva <b>11030</b></li> <li>• <b>FE</b> "Tout ce que vous devez savoir sur les EPI", Suva <b>44091</b></li> <li>• <b>FE</b> du site www.cheminfo.ch</li> </ul>	<p>2<sup>e</sup></p>	<p>--</p>	<p>2<sup>e</sup></p>	<p><u>Information de base en entreprise et/ou EP</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dangers / identification des produits</li> <li>• manipulation / utilisation</li> <li>• moyens de protection / aération</li> </ul> <p><u>Instruction in situ par formateur</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• identification des produits</li> <li>• moyens de protection</li> <li>• stockage</li> <li>• aération</li> <li>• manipulation</li> </ul>	<p>2<sup>e</sup></p>	<p>--</p>	<p>--</p>
<p>Travailler sur ou aux pieds des structures métalliques (présence de bavure, arrête vives, chute d'objet, hauteur)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• coupure</li> <li>• piqûre</li> <li>• heurt</li> <li>• chute</li> </ul>	<p><b>8c</b> <b>10a</b> <b>10c</b> <b>12b</b></p>	<p>△ <b>Port des EPI (gants, habits, casques, etc)</b>                  △ <b>Accès aux structures métalliques</b>                  △ <b>Identification des dangers</b></p> <hr/> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Solution de branche 74 RM (cl. Suva 47G)</li> <li>• <b>DI</b> "Equipements de travail", CFST <b>6512</b></li> <li>• <b>FE</b> "Tout ce que vous devez savoir sur les EPI", Suva <b>44091</b></li> <li>• <b>FE</b> "Huit règles vitales pour les travaux sur les remontées mécaniques et les téléskis", Suva <b>84045</b> et support pédagogique Suva <b>88823</b></li> <li>• <b>LC</b> "Travaux sur les installations de remontées mécaniques", Suva <b>67187</b></li> <li>• <b>LC</b> "Remontées mécaniques et téléskis", Suva <b>67122</b></li> </ul>	<p>1<sup>re</sup></p>	<p>--</p>	<p>--</p>	<p><u>Information de base en entreprise</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• identification des dangers</li> <li>• moyens de protection</li> </ul> <p><u>Instruction in situ par formateur</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• utilisation des EPI</li> <li>• accès aux structures métalliques</li> </ul>	<p>1<sup>re</sup>-2<sup>e</sup></p>	<p>--</p>	<p>--</p>
<p>Travaux d'usinage et de façonnage (presse, cisaille, plieuse, perceuse, meuleuse)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• heurt</li> <li>• happement</li> <li>• pincement</li> </ul>	<p><b>8b</b> <b>8c</b></p>	<p>△ <b>Utilisation sécurisée des machines (manuels d'instruction du constructeur)</b>                  △ <b>EPI spécifique selon machine utilisée</b>                  △ <b>Identification des dangers</b></p>	<p>1<sup>re</sup>- 2<sup>e</sup></p>	<p>--</p>	<p>1<sup>re</sup>-2<sup>e</sup></p>	<p><u>Information de base en entreprise et/ou EP</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• dangers / exemples</li> <li>• prescriptions</li> </ul>	<p>1<sup>re</sup></p>	<p>2<sup>ème</sup></p>	<p>--</p>

<p>Utilisation de machines portatives (perceuse et meuleuse)</p> <p>Utilisation d'outils majeurs (burin, scie, marteau, pointeau, chasse, ...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• coincement</li> <li>• écrasement</li> <li>• coupures</li> <li>• projection de matière ou d'objet</li> <li>• bruit</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Solution de branche 74 RM (cl. Suva 47G)</li> <li>• <b>FE "Outils à main", Suva 44015</b></li> <li>• <b>FE "Tout ce que vous devez savoir sur les EPI", Suva 44091</b></li> <li>• <b>FE "Formation et instruction en entreprise: des outils indispensables pour la sécurité", Suva 66109</b></li> <li>• <b>FE "Protection de la peau dans les ateliers", Suva 88037</b></li> <li>• <b>LC "Machines à meuler ou tourets à meuler", Suva 67037</b></li> <li>• <b>LC "Perceuses à colonne et d'établi", Suva 67036</b></li> <li>• <b>LC "Tours conventionnels", Suva 67053</b></li> <li>• <b>LC "Machines électriques portatives", Suva 67092</b></li> <li>• <b>LC "Presses hydrauliques (desservies manuellement)", Suva 67099</b></li> <li>• <b>LC "Presses-plieuses", Suva 67108</b></li> </ul>				<ul style="list-style-type: none"> <li>• EPI adaptés</li> <li>• autres mesures</li> </ul> <p><u>Instruction de chaque machine in situ en entreprise :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• expliquer et montrer</li> <li>• instruction de service</li> <li>• faire exercer</li> <li>• contrôler, selon besoin répéter l'instruction.</li> <li>• contrôler l'état des machines / outils</li> </ul>			
<p>Travail à proximité de sources de bruit (moteur, entraînement)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• bruit</li> </ul>	<p><b>4c</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>△ Charge sonore à chaque poste de travail / niveau sonore / seuil des 85 dB(A)</b></li> <li>• <b>△ Port des EPI (protection auditive)</b></li> <li>• <b>△ Les dommages auditifs irréversibles</b></li> <li>• <b>△ Mesures de lutte contre le bruit</b></li> <li>• Solution de branche 74 RM (cl. Suva 47G)</li> <li>• <b>FE "Prévention des surdités professionnelles", Suva 1909/1</b></li> <li>• <b>FE "Tout ce que vous devez savoir sur les EPI", Suva 44091</b></li> <li>• <b>FE "Tableau de niveaux sonores: Funiculaires, téléphériques, télésiège et téléskis", Suva 86397</b></li> <li>• <b>LC "Bruit au poste de travail", Suva 67009</b></li> </ul>	1 <sup>re</sup>	--	1 <sup>re</sup>	<p><u>Information de base en entreprise et/ou EP</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• charge sonore</li> <li>• seuil admissible</li> <li>• EPI adaptés</li> <li>• autres mesures</li> </ul> <p><u>Instruction in situ en entreprise :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• rendre attentif</li> <li>• signalisation</li> <li>• contrôler, selon besoin répéter l'instruction.</li> </ul>	1 <sup>re</sup>	2 <sup>e</sup>	--

<p>Levage et déplacement de charges &gt;15 kg (par ex. essais de frein en charge, révision des trains de galets/balanciers), position défavorable (courbée, inclinée, sur le côté ou en rotation, à hauteur ou par-dessus l'épaule)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• blessures musculaires</li> <li>• blessures dorso-lombaires</li> <li>• pincement</li> <li>• écrasement</li> </ul>	<p><b>3a</b></p>	<p>△ <b>Utilisation correcte des moyens de levage et de transport</b>                  △ <b>Manutention des charges et posture correcte</b></p> <hr/> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Solution de branche 74 RM (cl. Suva 47G)</li> <li>• <b>FE</b> " Détermination des dangers: levage et transport manuels de charges" Suva <b>88190</b></li> <li>• <b>FE</b> "Manutention de charges", CFST <b>6245</b></li> <li>• <b>LC</b> "Manutention de charges", Suva <b>67089</b></li> <li>• Porté futé → Suva.ch</li> </ul>	<p>1<sup>re</sup>-2<sup>e</sup></p>	<p>--</p>	<p>1<sup>re</sup>-2<sup>e</sup></p>	<p><u>Information de base en entreprise</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• limite de charge</li> <li>• posture</li> <li>• mesures</li> </ul> <p><u>Instruction in situ en entreprise :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• expliquer et montrer</li> <li>• faire exercer</li> </ul>	<p>1<sup>re</sup></p>	<p>2<sup>e</sup></p>	<p>--</p>
<p>Travailler avec des charges répétitives ou une posture défavorable (Maintenance en général)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mauvais posture et mouvements défavorables</li> <li>• Surcharge de l'appareil locomoteur</li> </ul>	<p><b>3c</b></p>	<p>△ <b>Ergonomie sur le lieu de travail</b>  <b>Technique de travail / utilisation des outils</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Configuration ergonomique du poste de travail</li> <li>• Alternier les activités / Pauses de repos</li> <li>• Utilisation d'aides et d'EPI</li> <li>• LC "L'ergonomie. Un facteur de succès pour toutes les entreprises" Suva 44061</li> </ul>	<p>1<sup>re</sup></p>	<p>1<sup>re</sup></p>		<p><u>Information de base en entreprise</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Position</li> <li>• Mesures</li> </ul> <p><u>Instruction in situ en entreprise:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Expliquer et montrer</li> </ul>	<p>1<sup>re</sup></p>		
<p>Procéder à l'évacuation de passagers (exercice)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• chute</li> <li>• coincement</li> <li>• coupures</li> <li>• brûlures</li> <li>• heurter un objet fixe</li> </ul>	<p><b>8a</b> <b>10a</b></p>	<p>△ <b>Utilisation correcte des EPIaC</b>                  △ <b>Application des méthodes de façon correcte</b>                  △ <b>Se référer au premier point " Travail en hauteur"</b></p> <hr/> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Solution de branche 74 RM (cl. Suva 47G)</li> <li>• <b>DI</b> "Equipements de travail", CFST <b>6512</b></li> <li>• <b>FE</b> "Tout ce que vous devez savoir sur les EPI", Suva <b>44091</b></li> <li>• <b>FE</b> "Huit règles vitales pour les travaux sur les remontées mécaniques et les téléskis", Suva <b>84045</b> et support pédagogique Suva <b>88823</b></li> <li>• <b>LC</b> "Travaux sur les installations de remontées mécaniques", Suva <b>67187</b></li> <li>• <b>LC</b> "Remontées mécaniques et téléskis", Suva <b>67122</b></li> </ul>	<p>1<sup>re</sup>-2<sup>e</sup></p>	<p>--</p>	<p>--</p>	<p><u>Information de base en entreprise et dans les IC</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• dangers</li> <li>• méthodes</li> <li>• EPIaC</li> </ul> <p><u>Instruction in situ par un spécialiste</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• utilisation EPIaC</li> <li>• expliquer et montrer</li> <li>• déroulement sûr des exercices</li> </ul>	<p>1<sup>re</sup>-2<sup>e</sup></p>	<p>--</p>	<p>-</p>
<p>Maintenance de système sous pression</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• être heurter par un élément en mouvement (raccord, conduite, élément mécanique)</li> </ul>	<p><b>4g</b> <b>8a</b></p>	<p>△ <b>Les dangers liés à la pression (hydraulique, pneumatique, mécanique)</b>                  △ <b>Port d'EPI adaptés</b></p>	<p>2<sup>e</sup></p>	<p>--</p>	<p>2<sup>e</sup></p>	<p><u>Information de base en entreprise et par l'EP</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• dangers</li> </ul>	<p>2<sup>e</sup></p>	<p>--</p>	<p>--</p>

(hydraulique, pneumatique, mécanique)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• projection d'huile ou d'air sous pression ainsi que de pièces mécaniques</li> <li>• pénétration d'air comprimé dans le corps via des blessures cutanées</li> <li>• bruit</li> </ul>		<p><b>△ Suppression de l'énergie résiduelle</b></p> <p><b>△ Niveaux de pression</b></p> <hr/> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Solution de branche 74 RM (cl. Suva 47G)</li> <li>• <b>DI</b> "Equipements sous pression", CFST <b>6516</b></li> <li>• <b>FE</b> " Huit règles vitales pour la maintenance des machines et installations", Suva <b>84040</b> et support pédagogique Suva <b>88813</b></li> <li>• <b>LC</b> "Air comprimé", Suva <b>67054</b></li> </ul>				<ul style="list-style-type: none"> <li>• moyens de protection</li> <li>• EPI</li> <li>• pression</li> </ul> <p><u>Instruction in situ par un spécialiste</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• utilisation EPI</li> <li>• expliquer et montrer</li> <li>• raccords</li> </ul>			
Travaux permanents en plein air	<ul style="list-style-type: none"> <li>• intempéries</li> <li>• chaleur (déshydratation)</li> <li>• froid (gelures)</li> <li>• rayonnement solaire UV (peau, yeux)</li> </ul>	4h	<p><b>△ Risques liés aux rayons solaires</b></p> <p><b>△ Appliquer de la crème solaire</b></p> <p><b>△ Mettre un couvre-chef et des lunettes de soleil</b></p> <p><b>△ Mettre des vêtements chauds (adaptés)</b></p> <hr/> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Solution de branche 74 RM (cl. Suva 47G)</li> <li>• <b>FE</b> "Tout ce que vous devez savoir sur les EPI", Suva <b>44091</b></li> <li>• <b>FE</b> "Rayonnement solaire: connaissez-vous les risques?", Suva <b>84032</b></li> <li>• <b>FE</b> " Protection solaire: l'essentiel en bref", Ligue contre le cancer <b>3357000</b></li> <li>• <b>LC</b> "Chantiers de montagne", Suva <b>67154</b></li> </ul>	1 <sup>re</sup> -2 <sup>e</sup>	--	--	<p><u>Information de base en entreprise</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• dangers</li> <li>• moyens de protection / EPI</li> <li>• prévention</li> </ul> <p><u>Instruction in situ par le formateur</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• utilisation EPI</li> <li>• protection</li> <li>• surveiller et corriger</li> </ul>	1 <sup>re</sup>	2 <sup>e</sup>	--
Elingage de charges	<ul style="list-style-type: none"> <li>• coincement</li> <li>• écrasement</li> <li>• être heurté par une pièce en mouvement</li> </ul>	8a 10c	<p><b>△ Utilisation correcte des moyens et accessoires de levage et d'élèvement selon les instructions de service (et du constructeur)</b></p> <hr/> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Solution de branche 74 RM (cl. Suva 47G)</li> <li>• <b>FE</b> "Elingage de charges", Suva <b>88801</b></li> <li>• <b>FE</b> "Elingage des charges", BST-Info <b>46</b></li> <li>• <b>LC</b> "Elingues (accessoires de levage)", Suva <b>67017</b></li> <li>• <b>LC</b> "Appareils de levage", Suva <b>67158</b></li> </ul>	1 <sup>re</sup> -2 <sup>e</sup>	--	--	<p><u>Information de base en entreprise</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• technique de levage</li> </ul> <p><u>Instruction in situ en entreprise :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• expliquer et montrer</li> <li>• surveiller et corriger</li> </ul>	1 <sup>re</sup>	2 <sup>e</sup>	--
Travail à proximité de chariots élévateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• chute</li> <li>• être heurté</li> <li>• coincement</li> <li>• renversement</li> <li>• écrasement</li> </ul>	8b	<p><b>△ Les dangers du chariot élévateur</b></p> <p><b>△ Distance de sécurité / zone de travail</b></p> <hr/> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Solution de branche 74 RM (cl. Suva 47G)</li> </ul>	1 <sup>re</sup>	--	--	<p><u>Instruction in situ en entreprise :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• expliquer et montrer</li> <li>• surveiller et corr.</li> </ul>	1 <sup>re</sup>	2 <sup>ème</sup>	--

**Légende:** **CI:** cours interentreprises; **EP:** école professionnelle; **FE:** feuillet d'information; **DI:** directive; **LC:** liste de contrôle; **RM:** remontées mécaniques; **BST:** Bureau pour la sécurité au travail de la SSE; **EPI:** équipement de protection individuelle; **EPIaC:** EPI antichute



### **Cadre européen des certifications (CEC)**

Le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (CEC) vise à permettre la comparabilité des compétences et qualifications professionnelles entre les pays européens. Afin de relier les qualifications nationales au CEC et donc de pouvoir les comparer aux qualifications d'autres pays européens, plusieurs Etats membres élaborent des cadres nationaux des certifications (CNC).

### **Cadre national des certifications (CNC formation professionnelle)**

Le cadre des certifications a pour but d'accroître la transparence et la comparabilité, au niveau tant national qu'international, des diplômes de la formation professionnelle et de faciliter ainsi la mobilité sur le marché du travail. Le cadre des certifications comporte huit niveaux, distinguant chacun les trois catégories d'exigences «savoirs», «aptitudes» et «compétences». Un supplément descriptif standardisé du certificat est établi pour chaque diplôme de la formation professionnelle initiale.

### **Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité (CSDPQ)**

Chaque ordonnance sur la formation professionnelle initiale définit, à la section 10, la Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité (commission) de la profession concernée ou du champ professionnel correspondant.

La commission est à la fois un organe stratégique regroupant les partenaires de la formation professionnelle en question et doté d'une mission de surveillance, et un instrument d'avenir au service de la qualité selon l'art. 8 LFPr<sup>5</sup>.

### **Compétence opérationnelle**

Les compétences opérationnelles permettent de gérer efficacement les situations professionnelles. Concrètement, un professionnel confirmé est capable de mettre en pratique de manière autonome un ensemble de connaissances, d'aptitudes et de comportements en fonction de chaque situation. Les personnes qui suivent une formation acquièrent peu à peu les compétences professionnelles, méthodologiques, sociales et personnelles correspondant aux différentes compétences opérationnelles.

### **Cours interentreprises (CI)\***

Les cours interentreprises visent à transmettre et à faire acquérir un savoir-faire de base. Ils complètent la formation en entreprise et la formation scolaire.

### **Domaine de compétences opérationnelles**

Les actions professionnelles, c'est-à-dire les activités qui demandent des compétences similaires ou qui s'inscrivent dans un processus de travail comparable, sont regroupées en domaines de compétences opérationnelles.

### **Domaines de qualification\***

Trois domaines de qualification figurent en règle générale dans l'ordonnance sur la formation. Ce sont respectivement le travail pratique, les connaissances professionnelles et la culture générale.

- **Domaine de qualification «travail pratique»:** Le travail pratique peut revêtir deux formes: celle d'un travail pratique individuel (TPI) ou celle d'un travail pratique prescrit (TPP).
- **Domaine de qualification «connaissances professionnelles»:** L'examen portant sur les connaissances professionnelles représente le volet scolaire et théorique de l'examen final. La personne en formation subit un examen écrit ou des examens écrit et oral. Dans des cas dûment motivés, la culture générale peut être enseignée et évaluée en même temps que les connaissances professionnelles.
- **Domaine de qualification «culture générale»:** Ce domaine de qualification est régi par l'ordonnance du SEFRI du 27 avril 2006 concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale.<sup>6</sup> Si la culture générale est dispensée de manière intégrée, l'évaluation se fait en même temps que le domaine de qualification «connaissances professionnelles».

---

<sup>5</sup> RS 412.10

<sup>6</sup> RS 412.101.241

### **Dossier de formation\***

Le dossier de formation est un instrument servant à promouvoir la qualité de la formation à la pratique professionnelle. La personne en formation y consigne tous les travaux importants accomplis en lien avec les compétences opérationnelles qu'elle doit acquérir. En consultant le dossier de formation, le/la formateur/trice mesure l'évolution de la formation et l'engagement personnel dont fait preuve la personne en formation.

### **Enseignement des connaissances professionnelles**

Les personnes en formation acquièrent les qualifications professionnelles en suivant l'enseignement dispensé par l'école professionnelle. Les objectifs et les exigences sont définis dans le plan de formation. Les notes semestrielles de l'enseignement des connaissances professionnelles sont prises en compte dans la note globale de la procédure de qualification à titre de note d'expérience.

### **Entreprise formatrice\***

La formation à la pratique professionnelle est dispensée dans des entreprises tant du secteur privé que du secteur public. A cet effet, les entreprises doivent être au bénéfice d'une autorisation de former délivrée par l'autorité cantonale compétente.

### **Lieux de formation\***

La force de la formation professionnelle réside dans sa relation étroite avec le monde du travail. Celle-ci se reflète dans la collaboration entre les trois lieux de formation qui dispensent ensemble la formation initiale: l'entreprise formatrice, l'école professionnelle et les cours interentreprises.

### **Objectifs et exigences de la formation professionnelle initiale**

Les objectifs et les exigences de la formation professionnelle initiale figurent dans l'orfo et dans le plan de formation. Dans le plan de formation, ils sont définis sous la forme de domaines de compétences opérationnelles, de compétences opérationnelles et d'objectifs évaluateurs pour les trois lieux de formation (entreprise formatrice, école professionnelle et cours interentreprises).

### **Objectifs évaluateurs**

Les objectifs évaluateurs concrétisent les compétences opérationnelles et intègrent l'évolution des besoins de l'économie et de la société. Ils sont reliés entre eux de manière cohérente dans le cadre de la coopération entre les lieux de formation. Dans la plupart des cas, les objectifs rattachés à l'entreprise formatrice, à l'école professionnelle et aux cours interentreprises sont différents. Mais la formulation peut aussi être la même (p. ex. pour la sécurité au travail, la protection de la santé ou les activités artisanales).

### **Ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale (ordonnance sur la formation; orfo)**

Une orfo réglemente notamment, pour une profession donnée, l'objet et la durée de la formation professionnelle initiale, les objectifs et les exigences de la formation à la pratique professionnelle et de la formation scolaire, l'étendue des contenus de la formation, les parts assumées par les lieux de formation, les procédures de qualification, les certificats délivrés et les titres décernés. En règle générale, l'Ortra dépose une demande auprès du SEFRI en vue de l'édiction d'une orfo, qu'elle élabore en collaboration avec la Confédération et les cantons. La date d'entrée en vigueur d'une orfo est définie par les partenaires de la formation professionnelle. Le SEFRI est l'instance chargée de l'édiction.

### **Organisation du monde du travail (Ortra)\***

Dénomination collective, l'expression «organisations du monde du travail» désigne à la fois les partenaires sociaux, les associations professionnelles ainsi que d'autres organisations compétentes et prestataires de la formation professionnelle. L'Ortra responsable d'une profession définit les contenus du plan de formation, organise la formation professionnelle initiale et constitue l'organe responsable des cours interentreprises.

### **Partenariat sur la formation professionnelle\***

La formation professionnelle est la tâche commune de la Confédération, des cantons et des organisations du monde du travail. Ces trois partenaires associent leurs efforts pour assurer une formation professionnelle de qualité et suffisamment de places d'apprentissage.

**Personne en formation\***

Est considérée/considéré comme personne en formation celle ou celui qui a achevé la scolarité obligatoire et a conclu un contrat d'apprentissage régi par une ordonnance sur la formation.

**Plan de formation**

Le plan de formation accompagne l'ordonnance sur la formation. Il contient les bases de la pédagogie professionnelle, le profil de qualification, les compétences opérationnelles regroupées en domaines de compétences opérationnelles et les objectifs évaluateurs par lieu de formation. Le contenu du plan de formation est du ressort de l'Ortra nationale. Le plan de formation est élaboré et signé par l'Ortra/les Ortra.

**Procédure de qualification\***

L'expression «procédure de qualification» est utilisée pour désigner toutes les procédures permettant de constater si une personne dispose des compétences opérationnelles définies dans l'orfo correspondante.

**Profil de qualification**

Le profil de qualification décrit les compétences opérationnelles que toute personne doit posséder à l'issue de sa formation. Il est établi à partir du profil d'activités et sert de base à l'élaboration du plan de formation.

**Rapport de formation\***

Les compétences et l'expérience acquises dans l'entreprise donnent périodiquement lieu à un contrôle dont les résultats sont consignés dans le rapport de formation. Le contrôle revêt la forme d'un entretien structuré entre la formatrice/le formateur et la personne en formation.

**Responsables de la formation professionnelle\***

Le cercle des responsables de la formation professionnelle comprend tous les spécialistes qui dispensent une partie de la formation initiale aux apprenti-e-s, qu'il s'agisse de la formation à la pratique professionnelle ou de la formation scolaire: formateurs actifs/formatrices actives dans les entreprises formatrices, formateurs/trices pour les cours interentreprises, enseignant-e-s de la formation initiale scolaire, expert-e-s aux examens.

**Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)**

En collaboration avec les partenaires de la formation professionnelle que sont les cantons et les organisations du monde du travail, le SEFRI assure la qualité et le développement continu de l'ensemble du système. Il veille à la comparabilité et à la transparence des offres dans toute la Suisse.

**Travail pratique individuel (TPI)**

Le TPI est l'une des deux formes que peut revêtir l'examen des compétences dans le domaine de qualification «travail pratique». L'examen a lieu dans l'entreprise formatrice dans le cadre d'un mandat à réaliser pour l'entreprise. Il est régi par les «Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final» de la profession correspondante.

**Travail pratique prescrit (TPP)\***

Dans certaines professions, le travail pratique ne revêt pas la forme d'un travail individuel mais celle d'un travail prescrit. Deux experts en suivent l'exécution pendant toute la durée de l'examen. Tous les candidats accomplissent le même travail conformément aux dispositions figurant dans l'ordonnance de formation (points d'appréciation et durée de l'épreuve).